

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du **07 JAN. 2026**

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2026

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu le décret n° 2022-1209 du 31 août 2022 modifiant les dispositions communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien d'art de classe supérieure et au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2025 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Pascal TORRES-GUARDIOLA, conservateur du patrimoine en chef - chargé des collections de tapisserie et de faïences XVII-XVIIIème siècles, département des objets d'art du musée du Louvre, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2026.

Sont nommés membres de ce jury :

Monsieur Alain BERRY, technicien d'art de classe exceptionnelle, photographe, métiers de l'audiovisuel et des nouvelles technologies de l'information et de la communication, spécialité photographe, Archives nationales site de Pierrefitte-sur-Seine ;

Monsieur Philippe CUCINIELLO, technicien d'art de classe exceptionnelle, ébéniste restaurateur, métier du bois, spécialité ébéniste, musée et domaine de Versailles ;

Madame Cynthia DRULHE, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle création contemporaine, domaine d'activité textile, responsable nuancier informatisé, manufactures nationales, Sèvres et Mobilier National ;

Madame Agnès PREVOST, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle restauration et conservation préventive, domaine d'activité minéraux et métaux, responsable de l'atelier de restauration-conservation et moulages de sceaux, Archives nationales, site de Paris.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence de ce jury sera assurée par Madame Agnès PREVOST, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle restauration et conservation préventive, domaine d'activité minéraux et métaux, responsable de l'atelier de restauration-conservation et moulages de sceaux, Archives nationales, site de Paris.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **07 JAN. 2026**

La ministre de la Culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie,

Aude de MARTIN de VIVIES